

11 janvier 2010

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Weedon, tenue au complexe municipal, lundi, le 11 janvier 2010 à 19 h 30.

Sont présents :

Monsieur le maire :	Jean-Claude Dumas
Mesdames les conseillères:	Sylvie Breton Renée-Claude Leroux
Messieurs les conseillers :	Raynald Breton Julio Carrier Réjean Giard

Tous membres du conseil et formant quorum. Monsieur Marc Lavertu est absent.

M. Émile Royer, directeur général / secrétaire-trésorier, est présent et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

#1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Monsieur Jean-Claude Dumas, ouvre la séance à 19 h 30 et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

#2 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 décembre et la séance extraordinaire du 21 décembre 2009
4. Rapport des comités et du maire
5. Rapport du directeur général
6. Intervention du public dans la salle
7. Acceptation des salaires et des comptes
8. Correspondance
9. Résolutions
 - 9.1 Engagements de crédits
 - 9.2 Formation ADMQ
 - 9.3 Adhésion 2010 - ADMQ
 - 9.4 Contrat de services 2010 – Infotech
 - 9.5 Contrat de services 2010 – Aviseurs légaux
 - 9.6 Excédent accumulé
 - 9.7 Marge de crédit
 - 9.8 Ressources humaines
 - 9.9 Appui financier – Fondation et Cité-école Louis St-Laurent
 - 9.10 Journée internationale des Femmes
 - 9.11 Développement industriel
 - 9.12 Fonds de soutien des territoires en difficulté
 - 9.13 Pacte rural - Nomination d'un représentant de zone

- 9.14 Projet « piste cyclable » pour le fonds du pacte rural 2007-2014
- 9.15 Projet « mise en œuvre du plan directeur pour embellissement de la route 112 » pour le fonds du pacte rural 2007-2014
- 9.16 Entente de partenariat – C.D.E.I.W.
- 9.17 Dérogation mineure
- 9.18 Versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques
- 10. Règlements
 - 10.1 Adoption du règlement de taxation 2010-001 – Règlement de taxation 2010
- 11. Varia
- 12. Période de questions
- 13. Levée de la séance

2010-001

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Raynald Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit et est adopté.

#3

ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 décembre 2009 et de la séance extraordinaire du 21 décembre 2009 ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu de ces procès-verbaux ;

2010-002

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Julio Carrier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 décembre 2009 et de la séance extraordinaire du 21 décembre et que lesdits procès-verbaux soient et sont acceptés en modifiant les présences pour inscrire Madame Renée-Claude Leroux et Monsieur Raynald Breton absents.

#4

RAPPORT DES COMITÉS ET DU MAIRE

Chaque membre du conseil municipal donne un compte rendu du travail effectué dans les comités respectifs.

#5

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général/secrétaire-trésorier Monsieur Émile Royer dépose la situation budgétaire au 31 décembre 2009. M. Royer dépose la liste des employés occasionnels qu'il a dû embaucher pour un surplus de travail à effectuer : Fernand Demontigny, Marcel Jaggie, Dave Bolduc, Yannick Laprise, Jonathan Mercier.

#6

INTERVENTION DU PUBLIC DANS LA SALLE

Des questions sur les communications et sur l'entretien de la route 112 furent posées.

#7

ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES COMPTES

# chèque	Date	Nom	Description	Montant
200901116	2009-12-15	CARRA	remises de l'employeur ordinaire-1	673.00 \$
200901117	2009-12-15	STT de la Municipalité de Weedon	remises de l'employeur ordinaire-1	112.47 \$
200901118	2009-12-15	Caisse Pop Desjardins de Weedon	remises de l'employeur ordinaire-1	440.30 \$
200901119	2009-12-15	Ministre du Revenu du Québec	remises de l'employeur ordinaire-1	3,193.48 \$
200901120	2009-12-15	Receveur Général du Canada	remises de l'employeur ordinaire-1	1,281.97 \$
200901121	2009-12-15	STT de la Municipalité de Weedon	remises de l'employeur réduit-1	339.77 \$
200901122	2009-12-15	Caisse Pop Desjardins de Weedon	remises de l'employeur réduit-1	2,545.12 \$
200901123	2009-12-15	Ministre du Revenu du Québec	remises de l'employeur réduit-1	7,535.04 \$
200901124	2009-12-15	Receveur Général du Canada	remises de l'employeur réduit-1	3,392.18 \$
200901127	2009-12-08	Émile Royer	soirée sociale	236.62 \$
200901128	2009-12-08	Claudia Fortin	cartes	42.50 \$
200901129	2009-12-09	*Bell Canada	usine de filtration bell	120.72 \$
200901130	2009-12-09	Municipalité De Weedon	recu de petite caisse	62.79 \$
200901131	2009-12-09	Hydro-Québec	éclairage public	2,026.76 \$
200901132	2009-12-09	M.R.C. du Haut St-François	ordures site cook/informatique	4,525.60 \$
200901133	2009-12-09	Raynald Doyon	articles ménagers	254.36 \$
200901134	2009-12-09	L. Robert G. Roy Enr.	couverture de risque	335.09 \$
200901135	2009-12-09	Bell Mobilité Pagette	incendie comm	161.28 \$
200901136	2009-12-09	Lévis Gagné	autres primes	248.00 \$
200901137	2009-12-09	SONIC	essence hiver/huile à chauffage	11,132.11 \$
200901138	2009-12-09	Action Solutions Sans Fil V Inc.	incendie comm.	203.18 \$
200901139	2009-12-09	Bell Canada	compte du mois	807.23 \$
200901140	2009-12-09	Environnement E.S.A. Inc.	services prof	1,296.93 \$
200901141	2009-12-09	Jean-Claude Dumas	frais déplacement maire	388.68 \$
200901142	2009-12-09	Les Services de Gestion SGT Inc.	projet secteur weedon centre	7,818.00 \$
200901143	2009-12-09	Les Services de Gestion SGT Inc.	pacte rural	9,543.58 \$
200901144	2009-12-09	Les Services de Gestion SGT Inc.	taxes d'accise/conduite eau/égoût stg	16,389.45 \$
200901145	2009-12-09	Rogers Sans-fil Inc.	compte du mois	241.94 \$
200901146	2009-12-09	Thetford Gaz Service Inc.	ent. Mach	148.09 \$
200901147	2009-12-09	Laboratoires d'analyse S.M.Inc	analyse d'eau potable 3 secteurs	416.23 \$
200901148	2009-12-09	Steve Tardif	social	300.00 \$
200901149	2009-12-10	Rubans A.M. (S.E.N.C.)	fourn. De bureau	76.23 \$
200901150	2009-12-10	CSSS du Haut St-Francois	pièces a/e	415.38 \$
200901151	2009-12-14	Pitney Works	frais de poste/recharge timbreuse	240.75 \$
200901152	2009-12-14	*Hydro-Québec	entretien réseau électrique	162.54 \$
200901153	2009-12-14	Postes Canada	frais de poste	38.08 \$
200901154	2009-12-15	Claude Lacroix	autres primes	44.90 \$
200901155	2009-12-15	Entreprise Terco Plus Inc.	projet 5 aqueduc/égoût stg	416,803.88 \$
200901156	2009-12-15	Centre de Gestion de l'équipement	flotte hiver/inc ceger	41,482.86 \$
200901157	2009-12-15	Boutique Janorel 2005	autres primes	214.34 \$
200901158	2009-12-15	Le Groupe A&A Sherbrooke	photocopieur	77.80 \$
200901159	2009-12-15	CSE Incendie et Sécurité Inc.	incendie équipement	1,634.43 \$
200901160	2009-12-15	Sciage de béton Robert Inc.	entretien bâtiment stg	677.25 \$
200901161	2009-12-15	Action Solutions Sans Fil V Inc.	incendie équipement	351.01 \$
200901162	2009-12-15	Hydro-Québec	usine de filtration 10/11 au 8/12/09	1,878.69 \$
200901163	2009-12-15	L'Inter Marché de Weedon	social	135.83 \$
200901164	2009-12-13	Epicerie Boucherie R.M. Fillion	réception/social	57.68 \$
200901165	2009-12-15	Émile Royer	frais déplacement personnel	105.60 \$
200901166	2009-12-16	Centre Culturel de Weedon	loisirs et cultrue	2,000.00 \$
200901167	2009-12-16	Boutique Janorel 2005	autres primes	118.42 \$
200901168	2009-12-14	Alarme C.S.D.R. Inc.	usine filtration entretien	57.85 \$
200901169	2009-12-21	Fédération Québécoise des Mun.	frais de poste	37.42 \$

# chèque	Date	Nom	Description	Montant
200901170	2009-12-21	Hydro-Québec	poste choration hydro	33.80 \$
200901171	2009-12-21	Boutik-A-Tout R.L.	social	45.15 \$
200901172	2009-12-21	Rogers Sans-fil Inc.	h.v. tél	304.14 \$
200901173	2009-12-21	Bell Mobilité Inc.	h.v. tél	93.52 \$
201000001	2010-01-11	Infotech	fourniture de bureau	1,125.91 \$
201000002	2010-01-11	SSQ,Société d'assurance-vie Inc.	assurance groupe janvier	3,427.66 \$
201000003	2010-01-11	Groupe Ultima Inc.	ass. Générale	4,582.00 \$
201000004	2010-01-11	SOLUTIA TELECOM	h.v. téléphone	350.87 \$
201000005	2010-01-11	Fonds de l'information foncière	urb divers	36.00 \$
201000006	2010-01-11	Signalisation de l'Estrie Inc.	signalisation	63.21 \$
201000007	2010-01-11	SERRURIER HARMER	entretien bâtisse	240.06 \$
201000008	2010-01-11	Weedon Automobile (1977) Inc.	autres loisirs/glissade	4,165.60 \$
201000009	2010-01-11	J. Marc Laroche Inc.	entretien réseau électrique	1,205.51 \$
201000010	2010-01-11	Soudure Roger Fontaine	autres loisirs/glissade/ dén. trottoirs	1,120.27 \$
201000011	2010-01-11	Centre Culturel de Weedon	loisirs et culture	1,920.59 \$
201000012	2010-01-11	CAMO	loisirs et culture	50.00 \$
201000013	2010-01-11	Régie Inter. Sanitaire des Hameaux	entente régie sanitaire	13,931.67 \$
201000014	2010-01-11	Ville de Disraëlli	quote part no. 1 ord disraeli	2,705.77 \$
201000015	2010-01-11	Hydro-Québec	puits eau potable weedon	3,094.34 \$
201000016	2010-01-11	Thetford Gaz Service Inc.	bnd oxygène	12.36 \$
201000017	2010-01-11	Oxygène Bois-Francis Inc.	bnd propane/quinc. Garage	719.02 \$
201000018	2010-01-11	Portes de Garage Ruel et Fils Inc.	entretien bâtiment	169.31 \$
201000019	2010-01-11	Produits Chimiques CCC LTEE	produits chimique usine filtration	581.77 \$
201000020	2010-01-11	Tôle Vigneault	entretien bâtiment/garage stg	10,285.92 \$
201000021	2010-01-11	John Meunier Inc.	pièces aqueduc stg	104.80 \$
201000022	2010-01-11	Réal Huot Inc.	pièces aqueduc	532.18 \$
201000023	2010-01-11	Compresseurs Robitaille Inc.	usine épuration entretien wee	448.56 \$
201000024	2010-01-11	Robitaille Equipement Inc.	machinerie hiver	130.94 \$
201000025	2010-01-11	Action Solutions Sans Fil V Inc.	voirie comm. / incencie comm	2,555.62 \$
201000026	2010-01-11	Laboratoires d'analyse S.M.Inc	analyse eau usée wee/stg	148.08 \$
201000027	2010-01-11	Breton Location Inc.	mach. Hiver	2,823.94 \$
201000028	2010-01-11	Propane GRG Inc.	chauffage garage stg	863.89 \$
201000029	2010-01-11	Quincaillerie N.S. Girard Inc.	compte du mois décembre 09	1,634.21 \$
201000030	2010-01-11	Raymond, Chabot, Grant, Thorthon	vérification comptable	632.10 \$
201000031	2010-01-11	S.C.A. Weedon	ent garage stg/essence/mach hiver	2,108.61 \$
Total des chèques émis				605,070.79 \$

2010-003

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Julio Carrier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la liste des comptes payés et à payer dont le montant est de 655 565.29 \$ soit et est acceptée :

Salaires payés :	50 494.50 \$
Opérations courantes payés :	543 300.02 \$
Opérations courantes à payer :	61 770.77 \$
	=====
Total	655 565.29 \$

Le directeur général / secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour couvrir ces dépenses.

#8

CORRESPONDANCE

1. Johanne Gonthier, députée – Accusé-réception résolution 2009-217
2. Municipalité du canton de Stratford – Avis de mise en vigueur du règlement no 1031
3. Canton de Lingwick – Copie certifiée de la résolution 2009-379

4. Canton de Lingwick – Copie certifiée conforme du projet de règlement no 275-2009
5. Dudswell – copie de résolution no 09-224
6. Projet PRÉE – 1^{ère} édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie
7. Commission scolaire des Hauts-Cantons – Sécurité de nos élèves marcheurs
8. Assemblée nationale du Québec – Projet de résolution réclamant une commission d'enquête publique
9. CARRA – Bulletin explicatif Le RREM
10. Municipalité du canton de Stratford – Copies de résolution no 2009-12-285 et 2009-12-286
11. Association des riverains du Lac Aylmer Inc. – Harmonisation de la réglementation municipale autour du lac Aylmer

2010-004

IL EST PROPOSÉ par Madame Renée-Claude Leroux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la correspondance soit versée aux archives municipales.

#9

RÉSOLUTIONS

#9.1

ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

ATTENDU QU' il est nécessaire d'effectuer diverses dépenses pour assurer le bon fonctionnement des services municipaux et de procéder à des engagements de crédits;

ATTENDU QUE les sommes requises pour ces dépenses sont prévues au budget de l'exercice financier 2010;

2010-005

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ par Monsieur Réjean Giard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil municipal autorise les engagements de crédits ci-joints pour la période du mois de janvier 2010;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :	500.00 \$
TRANSPORT ROUTIER :	7 205.00 \$
HYGIENE DU MILIEU :	0.00 \$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRAIN :	0.00 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE :	1 200.00 \$
ÉCLAIRAGE PUBLIC :	1 000.00 \$
	=====
	9 905.00 \$

#9.2

FORMATION ADMQ

2010-006

IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que M. Émile Royer, directeur général / secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à prendre part aux formations suivantes :

- Les lois municipales
- De l'appel d'offres au respect des modalités contractuelles
- L'encadrement juridique des rôles et responsabilités du directeur-général
- Encadrer et motiver une équipe de travail

Toutes ces formations sont offertes par l'ADMQ au coût de huit cent trente dollars (830 \$) plus les taxes applicables.

#9.3 **ADHÉSION 2010- ADMQ**

2010-007 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Réjean Giard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'adhésion 2010 à l'Association des directeurs municipaux du Québec au montant de cinq cent quatorze dollars (514 \$) plus les taxes applicables soit renouvelée.

#9.4 **CONTRAT DE SERVICES 2010 – INFOTECH**

2010-008 IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Raynald Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la municipalité renouvelle son contrat de services avec la firme Infotech pour l'exercice financier 2010 au montant de cinq mille six cent soixante et quinze dollars (5 675 \$) plus les taxes applicables. Et que Monsieur Jean-Claude Dumas, maire et Monsieur Émile Royer, directeur général soient et sont autorisés à signer ce contrat.

#9.5 **CONTRAT DE SERVICES 2010 – AVISEURS LÉGAUX**

2010-009 IL EST PROPOSÉ par Madame Renée-Claude Leroux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adhérer à l'abonnement annuel de base couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 pour les services du cabinet Martel, Brassard, Doyon, s.e.n.c. à titre d'avocats de la municipalité selon les termes de l'offre de services juridiques du 10 décembre 2008 pour un montant de cinq cents dollars (500 \$) plus les taxes applicables.

#9.6 **EXCÉDENT ACCUMULÉ**

2010-010 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Réjean Giard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'excédent accumulé des organismes contrôlés soit inscrit à titre d'excédent de fonctionnement affecté au rapport financier annuel consolidé.

#9.7 **MARGE DE CRÉDIT**

2010-011 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Raynald Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de rehausser la marge de crédit des opérations courantes de la municipalité de Weedon à six cent mille dollars (600 000\$) et que M. Jean-Claude Dumas, maire, et M. Émile Royer, directeur général soient et sont autorisés à signer tous les documents à cet effet.

#9.8 **RESSOURCES HUMAINES**

2010-012 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Julio Carrier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la municipalité retienne les services de deux (2) pompiers à temps partiel, soient M. Simon Beauregard et M. Michael Breton Larrivée.

#9.9 **APPUI FINANCIER – FONDATION ET CITÉ-ÉCOLE LOUIS ST-LAURENT**

2010-013 IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la municipalité accorde une aide financière au montant de cinq cents dollars (500 \$) pour la Fondation et la Cité-école Louis St-Laurent.

#9.10 **JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES**

2010-014 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Réjean Giard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ qu'une contribution financière de cent dollars (100 \$) soit remise au comité organisateur de la Journée Internationale des Femmes, soit La Passerelle.

#9.11 **DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL**

ATTENDU QUE la municipalité de Weedon a créé une corporation de développement économique afin de venir en aide aux entreprises sur le plan économique ainsi qu'à l'ensemble de la population par des incitatifs aux études et à l'accès aux logis, et ce en partenariat avec la caisse populaire de Weedon ;

ATTENDU QU' au niveau économique, il peut s'avérer qu'une entreprise voulant s'établir à Weedon ne rencontre pas certains critères de l'entente de partenariat avec la caisse ;

ATTENDU QU' il est important pour la municipalité de créer ou de conserver des emplois ;

2010-015 EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Raynald Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la municipalité injecte un montant de trois mille cinq cents dollars (3 500 \$) pour répondre à ces besoins particuliers et qui ne font pas partis de l'entente de partenariat, pris à même le surplus.

#9.12 **FONDS DE SOUTIEN DES TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ**

ATTENDU QUE le MAMROT a déposé un projet de nouveau contrat de diversification et de développement qui devra être signé par les 14 municipalités et la MRC du Haut-Saint-François ;

ATTENDU QUE ce contrat constitue la continuité de celui anciennement signé concernant 7 municipalités et que les éléments de transfert sont précisés à l'intérieur du nouveau contrat ;

ATTENDU QUE le contenu du nouveau contrat nous satisfait et que les éléments d'orientation qui doivent être décidés par la MRC et toutes les municipalités ont fait l'objet d'un consensus et sont intégrés à la présente résolution ;

ATTENDU QUE

cette entente a été approuvée par le conseil des maires de la MRC lors de sa rencontre du 25 novembre 2009 ;

2010-016

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Réjean Giard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de :

- mandater le maire afin qu'il signe le contrat de diversification et de développement, ainsi que tous les documents nécessaires à son application ;
- mettre à jour rapidement le plan de diversification et de développement joint à la présente résolution :
 - un plan qui a pour objectif la diversification de la MRC du Haut-Saint-François et qui contiendra des projets locaux et supra locaux, chacun ayant le maximum d'impact sur le plus de municipalités possible, notamment celles dévitalisées ;
 - un plan qui se concentre sur des projets dans les secteurs d'activité primaires, industriels et commerces et services à caractère entrepreneuriaux ;
 - un plan qui s'inspirera des plans d'action issus du pacte rural au niveau des projets rencontrant les critères, notamment ceux de diversification ;
- prendre les moyens afin d'assurer que se matérialise de façon concrète les retombés économiques sur les municipalités, notamment les dévitalisées ;
- prendre les moyens afin d'assurer que se matérialise de façon concrète l'impact sur l'indice de dévitalisation des municipalités ;
- de mandater le comité de diversification et de développement afin qu'il propose au conseil de la MRC:
 - la mise à jour du plan de diversification et de développement ;
 - chacun des projets pour l'approbation du financement ;
 - établisse une politique d'investissement du fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) qui devra :
 - prévoir une réserve pour assurer un accompagnement adéquat des municipalités et des promoteurs de projets si le CLD a besoin de ressources supplémentaires ;
 - réserver une somme de 50 000 \$ pour chacune des municipalités dévitalisées, soit Lingwick, Scotstown et Newport ;
 - cette somme devra être dépensée selon la politique d'investissement, le plan de diversification et de développement et l'ensemble des autres exigences ;
 - si l'indice officiel de dévitalisation change, la présente résolution sera redéposée pour discussion au conseil ;

- accepter de verser la mise de fonds de 10 % avec la même formule que la quote-part au CLD, soit :

		5 ans	Par année
Ascot Corner	9,97 %	7 034 \$	1 407 \$
Bury	7,25 %	5 115 \$	1 023 \$
Chartierville	2,65 %	1 870 \$	374 \$
Cookshire-Eaton	20,29 %	14 316 \$	2 863 \$
Dudswell	11,14 %	7 860 \$	1 572 \$
East Angus	10,91 %	7 698 \$	1 540 \$
Hampden	1,23 %	868 \$	174 \$
La Patrie	4,45 %	3 140 \$	628 \$
Lingwick	3,84 %	2 709 \$	542 \$
Newport	5,76 %	4 064 \$	813 \$
Saint-Isidore	4,74 %	3 344 \$	669 \$
Scotstown	1,48 %	1 044 \$	209 \$
Weedon	12,21 %	8 615 \$	1 723 \$
Westbury	4,07 %	2 872 \$	574 \$
	100,00 %	70 548 \$	14 110 \$

- positionner ce fonds comme complémentaire à d'autres sources de financement; une démarche devra être complétée par tout promoteur de projet qui devra bien détailler le montage financier, le montant demandé au FSTD et la ou les démarches entreprises avec succès ou non auprès d'autres sources de fonds
- nommer les maires suivants au comité de diversification et de développement :
 - Municipalités dévitalisées : Céline Gagné
 - Municipalités plus industrielles : Robert Roy
 - Autres municipalités : Jean Bellehumeur
- ce montant sera pris à même le surplus pour 2010.

#9.13

PACTE RURAL - NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE ZONE

2010-017

IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil municipal nomme Monsieur Marc Lavertu comme représentant de zone pour le comité du pacte rural et Madame Sylvie Breton comme substitue.

#9.14

PROJET « PISTE CYCLABLE » POUR LE FONDS DU PACTE RURAL 2007-2014

2010-018

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Réjean Giard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil municipal autorise et appuie la Corporation Sports Loisirs Weedon dans son projet de piste cyclable pour le fonds du Pacte rural 2007-2014 le tout pour un montant de quatre-vingt-huit mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf dollars (88 799 \$).

#9.15 **PROJET « MISE EN ŒUVRE DU PLAN DIRECTEUR POUR EMBELLISSEMENT DE LA ROUTE 112 » POUR LE FONDS DU PACTE RURAL 2007-2014**

2010-019 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Julio Carrier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil municipal autorise le directeur général a déposé le projet de mise en œuvre du plan directeur pour l'embellissement de la route 112 pour le fonds du Pacte rural 2007-2014 pour un montant de quatre-vingt-huit mille huit cents dollars (88 800 \$).

#9.16 **ENTENTE DE PARTENARIAT – C.D.E.I.W.**

2010-020 IL EST PROPOSÉ par Madame Renée-Claude Leroux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que M. Jean-Claude Dumas, maire et M. Émile Royer, directeur général / secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer les documents nécessaires pour reconduire l'entente de partenariat entre la municipalité de Weedon et la Caisse Desjardins de Weedon qui pourrait être bonifiée.

#9.17 **DÉROGATION MINEURE**

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Weedon a déposé la résolution portant le numéro 2009-007 recommandant à la Municipalité de Weedon d'accepter la dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 31, rang Lisée à Weedon.

2010-021 EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la municipalité de Weedon accepte la demande de dérogation mineure portant le numéro 2009-003.

#9.18 **VERSEMENT À UN TIERS DE LA TAXE SUR LES SERVICES TÉLÉPHONIQUES**

ATTENDU QUE l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques ;

2010-022 EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Raynald Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Municipalité demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser dès que possible, à la municipalité de Weedon dont le siège social est situé au 525, 2^{ème} Avenue, Weedon (Québec), J0B 3J0 toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas

avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

#10. RÈGLEMENT

#10.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT # 2010-001 - RÈGLEMENT DE TAXATION 2010

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté son budget pour l'année financière 2010, qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QUE l'adoption d'un tel budget nécessite des modifications dans la tarification des services municipaux et du taux de la taxe foncière pour l'année fiscale 2010;

ATTENDU QUE selon l'article 988 du Code municipal, toutes taxes doivent être imposées par règlement;

ATTENDU QUE selon l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité locale peut, par règlement, imposer un tarif pour financer les services qu'elle offre;

ATTENDU QUE selon l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité locale peut réglementer le nombre de versements, la date des versements ainsi que les modalités d'application de l'intérêt sur les versements échus de la taxe foncière et des tarifs;

ATTENDU QU' un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la session ordinaire du Conseil de Weedon, le 7 décembre 2009;

2010-023 EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Julio Carrier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil de la municipalité de Weedon ordonne et statue par le présent règlement, ainsi qu'il suit, savoir :

SECTION 1 – TAXE FONCIÈRE

Article 1-1

Qu'une taxe de 1.06 \$ du 100 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation soit imposée et prélevée pour l'année 2010 sur tout immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité.

Article 1-2

Qu'une taxe spéciale de 0.0315 \$ du 100 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation soit imposée et prélevée pour l'année 2010 sur tout immeuble imposable situé sur le territoire de l'ancienne municipalité de Weedon Centre.
(Règlement d'emprunt : Réfection de la rue Biron)

Article 1-3

Qu'une taxe spéciale de 0.0410 \$ du 100 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation soit imposée et prélevée pour l'année 2010 sur tout immeuble imposable situé sur le territoire du secteur de St-Gérard et desservis par le réseau d'aqueduc.
(Règlement d'emprunt #2004-008)

Article 1.4

Qu'une taxe spéciale de 19.15 \$ par unité soit imposée et prélevée pour l'année 2010 sur tout immeuble imposable situé sur le territoire du secteur de Weedon Centre desservis par le réseau d'aqueduc. (Règlement d'emprunt #2005-007)

Le montant est fixé par catégorie d'immeuble :

Immeuble résidentiel

Pour le premier logement dans un même immeuble.....	1 unité
Pour chaque logement additionnel dans un même immeuble.....	0,6 unité
Pour un point de service situé à l'intérieur d'un logement, à l'exception d'une activité salon de coiffure	0,5 unité
Pour un point de service situé à l'intérieur d'un logement qui est un salon de coiffure	1 unité

Immeuble commercial

Pour chaque local distinct :

Pour le premier local utilisé pour des services professionnels ou d'affaires dans un même immeuble	1 unité
Pour chaque local additionnel utilisé pour des fins de services professionnels ou d'affaires dans un même immeuble.....	0,5 unité
Club de curling.....	2 unités
Épicerie	5 unités
Lave-auto	1,5 unité/porte de garage
Restaurant.....	2 unités
Station service	1,5 unité
Dépanneur et station service	1,5 unité
Station service et réparation.....	2 unités
Atelier de réparation mécanique	1,5 unité
Bar	2 unités
Hôtel, motel, gîte touristique ou autres usages semblables.....	0,2 unité/chambre
Pâtisserie-boulangerie	1,5 unité
Salon de coiffure	1,5 unité
Établissement financier	1,5 unité
Garderie.....	2 unités
Résidence pour personnes âgées	0.2 unité/chambre
Aréna.....	8 unités
Piscine publique extérieure	10 unités
Nettoyeur.....	2 unités

Buanderie type libre service.....	1 unité/4 machines à laver
Camping.....	5 unités
Tout autre local commercial	1 unité

Immeuble industriel pour chaque industrie

0-25 employés.....	2 unités
26-50 employés.....	4 unités
51-75 employés.....	6 unités
76 employés et plus.....	8 unités

Immeuble agricole

Par bâtiment agricole raccordé au réseau.....	3 unités
---	----------

Autres immeubles

Terrain vacant	0,5 unité
----------------------	-----------

Établissement d'enseignement :

0-25 étudiants.....	2 unités
26-50 étudiants.....	4 unités
51-75 étudiants.....	6 unités
76 étudiants et plus.....	8 unités

Tout autre immeuble	1 unité
---------------------------	---------

Article 1.5

Qu'une taxe spéciale de 355.42 \$ par unité soit imposée et prélevée pour l'année 2010 sur tout immeuble imposable situé sur le territoire du secteur de Fontainebleau desservis par le réseau d'aqueduc.

Le montant est fixé par catégorie d'immeuble :

une habitation catégorie unifamiliale.....	1 unité
un terrain vacant sur lequel il est légal d'ériger une construction, et ce, tant qu'il demeure vacant.....	0.5 unité
unité d'évaluation utilisée à une fin autre qu'habitation unifamiliale	1 unité

(Règlement 2005-003)

Article 1.6

Qu'une taxe spéciale de 240.08 \$ par unité soit imposée et prélevée pour l'année 2010 sur tout immeuble imposable situé sur le territoire du secteur de St-Gérard desservis par le réseau d'aqueduc.

Le montant est fixé par catégorie d'immeuble :

Immeuble résidentiel

Pour le premier logement dans un même immeuble.....	1 unité
Pour chaque logement additionnel dans un même immeuble.....	0,6 unité
Pour un point de service situé à l'intérieur d'un logement, à l'exception d'une activité salon de coiffure	0,5 unité

Pour un point de service situé à l'intérieur d'un logement
qui est un salon de coiffure 1 unité

Immeuble commercial

Pour chaque local distinct :

Pour le premier local utilisé pour des services
professionnels ou d'affaires dans un même immeuble 1 unité
Pour chaque local additionnel utilisé pour des fins de
services professionnels ou d'affaires dans un même
immeuble..... 0,5 unité
Club de curling..... 2 unités
Épicerie 5 unités
Lave-auto 1,5 unité/porte de garage
Restaurant..... 2 unités
Station service 1,5 unité
Dépanneur et station service 1,5 unité
Station service et réparation 2 unités
Atelier de réparation mécanique 1,5 unité
Bar 2 unités
Hôtel, motel, gîte touristique ou autres usages semblables.....0,2 unité/chambre
Pâtisserie-boulangerie 1,5 unité
Salon de coiffure 1,5 unité
Établissement financier 1,5 unité
Garderie..... 2 unités
Résidence pour personnes âgées0.2 unité/chambre
Aréna..... 8 unités
Piscine publique extérieure 10 unités
Nettoyeur..... 2 unités
Buanderie type libre service..... 1 unité/4 machines à laver
Camping 5 unités
Tout autre local commercial 1 unité

Immeuble industriel pour chaque industrie

0-25 employés 2 unités
26-50 employés 4 unités
51-75 employés 6 unités
76 employés et plus..... 8 unités

Immeuble agricole

Par bâtiment agricole raccordé au réseau..... 3 unités

Autres immeubles

Terrain vacant 0,5 unité

Établissement d'enseignement :

0-25 étudiants 2 unités
26-50 étudiants 4 unités
51-75 étudiants 6 unités
76 étudiants et plus..... 8 unités

Tout autre immeuble 1 unité
(Règlement 2006-006)

SECTION 2 - TARIF DE COMPENSATION POUR LE SERVICE D'ENLÈVEMENT DE TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES

Article 2.1

Qu'un tarif annuel de 110 \$ soit exigé et prélevé pour l'année fiscale 2010 de tous les usagers propriétaires particuliers permanents d'un logement ou local occupé par lui, loué ou à louer pour le service d'enlèvement, de transport et de disposition des ordures ménagères.

Article 2.2

Qu'un tarif annuel de 90 \$ soit exigé et prélevé pour l'année fiscale 2010 de tous les usagers propriétaires particuliers saisonniers d'un logement ou local occupé par lui, loué ou à louer pour le service d'enlèvement, de transport et de disposition des ordures ménagères.

Article 2.3

Qu'un tarif supplémentaire annuel de 14 \$ pour la cueillette hebdomadaire estivale de juin à août inclusivement soit exigé et prélevé pour l'année fiscale 2010 de tous les usagers propriétaires permanents et saisonniers d'un logement ou local occupé par lui, loué ou à louer, ainsi que pour les commerces et fermes dont la cueillette hebdomadaire, ne se fait qu'en période estivale, pour le service d'enlèvement, de transport et de disposition des ordures ménagères.

Article 2.4

Qu'un tarif annuel de 55 \$ (ferme) soit exigé et prélevé pour l'année fiscale 2010 de tous les usagers propriétaires agriculteurs reconnus du M.A.P.A.Q. pour le service d'enlèvement, de transport et de disposition des ordures.

Article 2.5

Qu'un tarif annuel de 38 \$ soit exigé et prélevé pour l'année fiscale 2010 de tous les usagers propriétaires permanents d'un logement ou local occupé par lui, loué ou à louer pour le service d'enlèvement, de transport et de disposition des matières recyclables.

Qu'un tarif annuel de 26 \$ soit exigé et prélevé pour l'année fiscale 2010 de tous les usagers propriétaires particuliers saisonniers d'un logement ou local occupé par lui, loué ou à louer pour le service d'enlèvement, de transport et de disposition des matières recyclables.

Toute activité commerciale située dans une partie de logement ou dans un lieu distinct (exemple : épicerie, caisse populaire, dépanneur, entreprise manufacturière de moins de 20 employé(e)s, garage, restaurant) le taux sera de 55 \$.

SECTION 3 - TARIF DE COMPENSATION POUR LE SERVICE D'AQUEDUC

Article 3.1

Qu'un tarif annuel de 125 \$ soit exigé et prélevé pour l'année fiscale 2010 de tous les propriétaires particuliers d'un logement ou local occupé par lui, loué ou

à louer pour le service d'aqueduc dans l'ancien territoire de Weedon Centre, que pour le secteur St-Gérard, ce tarif soit de 134 \$.

Article 3.2

Qu'un tarif annuel de 125 \$ soit exigé et prélevé pour l'année fiscale 2010 de tous les usagers propriétaires particuliers d'un logement ou local occupé par lui, loué ou à louer pour le service d'aqueduc dans l'ancien territoire de Fontainebleau.

SECTION 4 - TARIF DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DES ÉGOUTS

Article 4.1

Qu'un tarif annuel de 150 \$ soit exigé et prélevé pour l'année fiscale 2010 de tous les usagers du secteur Weedon Centre, propriétaires particuliers d'un logement ou local occupé par lui, loué ou à louer pour le service des égouts.

Article 4.2

Que pour le secteur de St-Gérard, le tarif exigé pour l'année fiscale 2010 sera de 19 \$ par logement ou local occupé par lui, loué ou à louer pour le service des égouts, pour les usagés desservis.

Que pour la taxe spéciale d'épuration, le montant soit de 0.15 \$ du 100 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation et qu'il soit imposé et prélevé pour l'année 2010 sur tout immeuble imposable, pour les usagés desservis par le réseau d'égouts, sur le territoire du secteur St-Gérard.

Qu'un tarif annuel de 12.50 \$ pour le service de la dette de l'épuration des eaux usées soit exigé et prélevé pour l'année fiscale 2010 de tous les usagers du réseau d'égouts, sur le territoire de St-Gérard. Ce tarif doit être chargé par unité de logement. Le tarif doit dans tous les cas être payé par le propriétaire.

SECTION 5 - TARIF DE COMPENSATION POUR LA LOCATION DES TERRAINS

Article 5.1

Qu'un tarif mensuel de 40 \$ soit exigé pour l'année 2010 de tous les propriétaires de roulottes ou maisons mobiles situées dans le parc de maisons mobiles.

SECTION 6 - TARIF DE COMPENSATION POUR LES SERVICES D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS D'ENLÈVEMENT, DE TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES POUR LES COMMERCES, INDUSTRIES, INSTITUTIONS, ORGANISMES OU AUTRES

Article 6.1

Le tarif pour les services d'aqueduc, d'égouts, d'enlèvement, de transport et de disposition des ordures ménagères s'appliquant aux commerces, industries, institutions, organismes ou autres et mentionnés dans ladite liste sont à la charge des propriétaires de ces établissements.

LISTE DES COMMERCES / INSTITUTIONS

TARIF 2010 POUR LES SERVICES

Matricule	Nom	Aqueduc	Égouts	Ordures	Surcharge hebdo.	Frais de recul	Ordures 3 mois
2358-97-7149	Porte d'armoires Coulombe Claude			110.00 \$			14.00 \$
2459-93-4716	Camping BeauSoleil			455.00 \$	97.00 \$	225.00 \$	
2559-11-4533	Restaurant SOS Truckeur			152.00 \$	48.50 \$		
2559-51-0891	Ménard Alain Auberge			110.00 \$			
2660-25-0887	Lemire André/cour à rebuts			110.00 \$			14.00 \$
2758-87-2272	Fontaine Marco Excavation			110.00 \$			14.00 \$
2760-35-7189	Gazaille Denis/Isolation			110.00 \$			14.00 \$
2760-90-3758	Lenoir Charles Boutique Équestre			110.00 \$			14.00 \$
2859-99-9091	Lachance Patrick Remorquage			75.00 \$			14.00 \$
2862-89-5601	Sylbec Inc.			110.00 \$			14.00 \$
2962-15-7708	garage Bolduc Marcel	185.00 \$	150.00 \$	662.00 \$	48.50 \$		
2962-25-5236	Christian Bolduc Auto	185.00 \$	150.00 \$	172.00 \$	97.00 \$		
2962-25-9785	Ambulance Weedon	185.00 \$	150.00 \$	110.00 \$			
2962-36-4540	Jean-Noël Denis Inc.	185.00 \$	150.00 \$	465.00 \$	48.50 \$	260.00 \$	
2962-44-9673	Fréchette Claire /Bureau comptable			110.00 \$			14.00 \$
2962-45-8459	9145-8299 Québec inc.					130.00 \$	
2962-46-2840	Fréchette Lina/ Denturologiste	150.00 \$	150.00 \$	110.00 \$			14.00 \$
2962-46-3403	Filion Ghyslain Alternateur-dém.	185.00 \$	150.00 \$	172.00 \$	48.50 \$		
2962-47-3937	Caisse Pop. de Weedon	300.00 \$	300.00 \$	325.00 \$	48.50 \$		
2962-47-8286	N. S. Girard Inc.	150.00 \$	150.00 \$	588.00 \$	48.50 \$	260.00 \$	
2962-47-8763	Daniel Groleau & Associés Inc.	150.00 \$	150.00 \$	110.00 \$			14.00 \$
2962-55-0731	Fréchette Claire	185.00 \$	150.00 \$	110.00 \$			
2962-56-0212	Les Bétons L. Barolet Plan de ciment	750.00 \$	150.00 \$	240.00 \$	48.50 \$	260.00 \$	
2962-56-6071	Bureau Barolet	335.00 \$	300.00 \$	325.00 \$			14.00 \$
2962-57-0915	Breton Sylvie			75.00 \$			14.00 \$
2962-58-7064	Garage Cliche Inc.	185.00 \$	150.00 \$	325.00 \$	48.50 \$		
2962-59-3838	Breton Alain			110.00 \$			14.00 \$
2962-69-0803	L'intermarché Weedon Inc.	185.00 \$	150.00 \$	1,290.00 \$	97.00 \$	520.00 \$	
2962-69-3338	Sévigny Réal Multi meubles	150.00 \$	150.00 \$	434.00 \$	97.00 \$	520.00 \$	
2962-71-7548	Lavallière Clement Garderie			110.00 \$			14.00 \$
2962-76-5653	St-Cyr Armand/marché aux puces			110.00 \$			14.00 \$
2962-77-3317	Salon Caro	150.00 \$	150.00 \$	110.00 \$			14.00 \$
2962-79-3087	Sévigny Bruno Entrepôt de tapis	150.00 \$	150.00 \$	110.00 \$			14.00 \$
2962-79-5265	Weedon Auto. Inc.	185.00 \$	150.00 \$	455.00 \$	48.50 \$	260.00 \$	
2962-79-9016	Bar les 3 Frères	185.00 \$	150.00 \$	150.00 \$			14.00 \$
2962-85-0155	L'intermarché Weedon Inc. (Korvette)	185.00 \$	150.00 \$	350.00 \$	48.50 \$	380.00 \$	
2962-85-5153	Groleau Robert Salon de Coiffure	150.00 \$	150.00 \$	110.00 \$			14.00 \$
2962-89-0789	Débos. Dumas	185.00 \$	150.00 \$	172.00 \$			14.00 \$
2962-91-2945	Sévigny Réal & Als... 180. 6 ^e Avenue				48.50 \$	260.00 \$	
2962-92-4957	La Coop Habitation Moulin des Cèdres				48.50 \$	260.00 \$	
2962-96-0884	Palardy Clermont	300.00 \$	300.00 \$	294.00 \$			14.00 \$
2962-96-3908	Staniscia Rita, Rest	185.00 \$	150.00 \$	304.00 \$	48.50 \$		
2963-21-2952	Les Const. Léo B.Inc. 1ère Avenue	185.00 \$	150.00 \$	298.00 \$	48.50 \$	260.00 \$	

Matricule	Nom	Aqueduc	Égouts	Ordures	Surcharge hebdo.	Frais de recul	Ordure 3 mois
2963-60-7005	Dumas Gaston	125.00 \$					
2963-60-9416	Joe's Den's Enr. Restaurant	185.00 \$	150.00 \$	172.00 \$	48.50 \$		
2963-65-6312	La Méridienne Inc.	200.00 \$	150.00 \$	172.00 \$	97.00 \$		
2963-70-5941	Rendez-Vous des Cantons (1984) Inc.	185.00 \$	150.00 \$	304.00 \$	48.50 \$	260.00 \$	
2963-71-3771	Rénovation Guy B	300.00 \$	300.00 \$	500.00 \$	48.50 \$	520.00 \$	
2963-72-6125	Charron Pierre			110.00 \$			
2963-74-0502	Fontaine Pierre bureau ass.			110.00 \$			14.00 \$
2963-81-1057	Pharmacie Brunet	185.00 \$	185.00 \$	554.00 \$	97.00 \$	520.00 \$	
2963-82-1570	Perron Mélissa / traiteur			110.00 \$			
2963-82-9373	Comité des Résidences de Weedon				48.50 \$	260.00 \$	
2963-83-5365	Restaurant Le Château	185.00 \$	150.00 \$	304.00 \$	97.00 \$	520.00 \$	
2963-84-7916	S.C.A. Weedon 495, 2e ave	185.00 \$	150.00 \$	479.00 \$	97.00 \$	520.00 \$	
2963-93-4188	Phaneuf Gilles/Pomberie			110.00 \$	48.50 \$		
2963-93-7908	Desmarais Patrice / Abattoir	300.00 \$	865.00 \$	218.00 \$	48.50 \$	260.00 \$	
2963-95-6879	Bell Canada Ltée	150.00 \$	150.00 \$	120.00 \$			
3060-88-3229	Electricien G.Gaudreau			110.00 \$			14.00 \$
3060-95-2037	Veilleux Josée massothérapeute			75.00 \$			
3061-59-8467	Poulin Léandre	150.00 \$					
3062-00-6277	S.C.A. Weedon 260,7e ave	185.00 \$	150.00 \$	1,084.00 \$	97.00 \$	520.00 \$	
3062-03-8992	Fontaine Roger soudure générale			110.00 \$	48.50 \$		
3062-04-0297	Traversy Aimé			75.00 \$			
3062-05-5026	Fontaine Lorraine			75.00 \$			
3062-06-4536	Poulin Isabelle Salon L'ExtraCoiffure	150.00 \$		110.00 \$			14.00 \$
3062-07-1223	Provencher Raymond	150.00 \$	150.00 \$	110.00 \$			
3062-12-3136	Groupe Investissement Weedon	200.00 \$	300.00 \$	205.00 \$	48.50 \$	260.00 \$	
3062-13-0033	2946-5731 QC inc.	150.00 \$	150.00 \$	110.00 \$			14.00 \$
3062-13-5087	Hébergement Weedon	300.00 \$	300.00 \$	510.00 \$	48.50 \$	260.00 \$	
3062-13-8635	Hôtel Lasalle	600.00 \$	600.00 \$	350.00 \$	48.50 \$	260.00 \$	
3062-14-8026	Charron Francine	185.00 \$	185.00 \$	172.00 \$	48.50 \$	260.00 \$	
3062-14-8567	Saadallah Hachim garage 6e ave	185.00 \$	150.00 \$	172.00 \$			14.00 \$
3062-14-9952	SCP-Paiements mun. - Bureau de poste	150.00 \$	150.00 \$	110.00 \$	48.50 \$		
3062-15-6035	Veilleux Robert			110.00 \$			
3062-15-8218	Labarre Michel Magasin Bolduc	150.00 \$	150.00 \$	172.00 \$	48.50 \$		
3062-17-1412	Transport R. Mercier inc.	185.00 \$	150.00 \$	172.00 \$			14.00 \$
3062-22-9016	Sonia Poulin Garderie			110.00 \$			
3062-23-2788	Restaurant Le Moulin	185.00 \$	150.00 \$	304.00 \$	97.00 \$		
3062-24-0805	Lacroix Marcel barbier	150.00 \$	150.00 \$	110.00 \$			14.00 \$
3062-24-1690	Troy Pants Inc.	450.00 \$	300.00 \$	762.00 \$	48.50 \$	260.00 \$	
3062-33-7638	Gaulin Jean-Yves			75.00 \$			
3062-44-2210	Fontaine Marc rembourreur			110.00 \$			14.00 \$
3063-03-4517	Location Breton	150.00 \$	150.00 \$				
3063-04-0384	9213-1671 QC inc. a/s de Bois Leroux	150.00 \$	150.00 \$	248.00 \$	48.50 \$		
3063-14-3778	Bois Le Roux Inc.	600.00 \$	300.00 \$	172.00 \$	48.50 \$		
3063-16-0856	Fiducie Familiale Claude Tanguay	300.00 \$	300.00 \$	110.00 \$	48.50 \$	260.00 \$	
3065-79-4449	Poulin Manon			75.00 \$			
3160-56-3599	La Bouffalyne			110.00 \$			
3162-79-4069	Laporte François Toilettage chiens			110.00 \$			

Matricule	Nom	Aqueduc	Égouts	Ordures	Surcharge hebdo.	Frais de recul	Ordures 3 mois
3163-04-3286	Croteau Gilles/électricien			110.00 \$			14.00 \$
3163-15-0847	Barinox			240.00 \$	48.50 \$	260.00 \$	
3163-23-4117	Barolet Léo			110.00 \$			
3166-14-7106	Palardy Pierre/Entrepreneur			110.00 \$			14.00 \$
3258-24-2516	Lessard Violette			110.00 \$			14.00 \$
3260-59-1101	Roberge Louis Assurances			110.00 \$			14.00 \$
3261-10-2085	Aubut Michel / ass.			75.00 \$			
3367-98-1373	Bessette Gilles			75.00 \$			
3359-68-4339	Brière Sylvain			75.00 \$			
3367-76-2005	Saurette Noël/Camping St-Gérard			413.00 \$	48.50 \$	130.00 \$	
3368-24-5550	Fortin Lucien / Marché aux puces			110.00 \$			14.00 \$
3368-25-0515	Bolduc R.	185.00 \$	150.00 \$				
3368-47-1255	rép de pti moteur	35.00 \$	65.00 \$	110.00 \$			14.00 \$
3368-57-8101	Roy Adélar/Garderie			110.00 \$			14.00 \$
3368-58-7886	Lapointe Sylvie-Grenier L Salon Coif..	164.00 \$		110.00 \$			14.00 \$
3368-59-9513	Grenier Caroline Salon de Coiffure	164.00 \$		110.00 \$			14.00 \$
3368-61-6014	Bernier René-Paul	285.00 \$					
3368-69-2711	Dion Joelle Esthétique	75.00 \$		110.00 \$			14.00 \$
3368-69-3739	Conf. St-Gérard	234.00 \$	84.00 \$				
3368-69-9776	Caisse Pop. de St-Gérard	164.00 \$	84.00 \$	175.00 \$			14.00 \$
3369-70-6159	Tourreau Régine Gite	164.00 \$	84.00 \$	110.00 \$			14.00 \$
3369-71-9227	Larrivée Andrée – les délices de Loffi			110.00 \$			14.00 \$
3369-72-1178	Nolet Mario			110.00 \$			
3369-80-2193	Pavillon St-Gérard	298.00 \$	84.00 \$	510.00 \$	48.50 \$		
3369-93-2035	Restaurant le coq d'or	164.00 \$	84.00 \$	304.00 \$	48.50 \$	260.00 \$	
3369-93-7450	Centre Comm. St-Gérard	134.00 \$	84.00 \$	215.00 \$	48.50 \$	260.00 \$	
3370-80-5301	Ferme du Barrage/Gaétan Grenier				48.50 \$	260.00 \$	
3460-56-9978	Lacroix Dany Exc.			110.00 \$			14.00 \$
3465-39-4620	Comtois Richard			110.00 \$			14.00 \$
3469-01-5391	Poulin Laurier/ Granite St-G.		84.00 \$	172.00 \$			14.00 \$
3469-03-1080	Pédro-Canada	234.00 \$	84.00 \$				
3469-13-5054	R.M. Fillion Inc.	298.00 \$	103.00 \$	455.00 \$	97.00 \$		
3469-14-5218	Parent Céline/Grenier G. Fromagerie	234.00 \$	84.00 \$	354.00 \$	48.50 \$	260.00 \$	
3469-27-8692	Carrier Stéphane	164.00 \$	84.00 \$	172.00 \$	48.50 \$		
3469-36-2624	Tanguay Mario/Garderie			110.00 \$			14.00 \$
3469-47-5890	Blanchette et Blanchette STG	234.00 \$	84.00 \$	110.00 \$			
3561-17-7711	Célyna Trasnport			110.00 \$			14.00 \$
3561-27-5561	Denis Raymond/marché aux puces			110.00 \$			14.00 \$
3561-68-0810	Poulin Sonia garage redressement			172.00 \$			
3562-69-4026	Lussier Raymond / imprimerie			110.00 \$			14.00 \$

SECTION 7 - BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

Article 7.1

Afin de pourvoir au coût qu'exige la quote-part de la M.R.C. du Haut St-François pour la vidange des boues de fosses septiques, un tarif annuel soit exigé

et prélevé pour l'année fiscale 2010 de tous les usagers propriétaires d'une installation septique pour service de mesurage et de vidange de cette dite fosse septique. Le coût pour lesdites fosses septiques apparaît dans le tableau suivant :

Pour les fosses de plus de 750 gallons qui desservent plus d'un logement ou ayant une autre utilisation que le résidentiel, il est aussi approprié de fixer des prix convenant à ces dimensions, la grille de tarifs s'établit comme suit :

Pour le mesurage, le coût est de dix-huit dollars (18 \$) annuellement.

FOSSES CONVENTIONNELLES & SCELLÉES

	Fosses conventionnelles	Fosses scellées	Autres	Puisards
Moins de 749 gallons	10 \$	34 \$	30 \$	30 \$
750 à 999 gallons	10 \$	38 \$		
1000 à 1249 gallons	17 \$	47 \$		
1250 à 1499 gallons	23 \$	57 \$		
1500 à 1999 gallons	29 \$	81 \$		
2000 à 2500 gallons	46 \$			
2501 à 3000 gallons	87 \$			
9000 gallons	264 \$			

Fosses scellées : Une vidange aux 2 ans est comprise dans la facturation du compte de taxes.

Puisards : En ce qui concerne ces derniers, une vidange aux trois ans est comprise dans la facturation du compte de taxes.

Résidence saisonnière : Une résidence saisonnière est une résidence située sur un chemin privé ou public non dégagé l'hiver. Est équivalent à une résidence saisonnière, une cabane à sucre non commerciale.

SECTION 8 – TARIF POUR UNE LICENCE DE CHIENS

Article 8.1

Un tarif est exigé et doit être versé au préalable pour une licence de chiens aux montants suivants :

Licence pour un chien : 15 \$

Chenil (5 chiens et plus) : 100 \$

Les licences de chiens sont pour une durée d'une année et doivent dans tous les cas être payées par le propriétaire de l'animal.

SECTION 9 - NOMBRE ET DATE DES VERSEMENTS

Article 9.1

Le Conseil municipal décrète que la taxe foncière et toutes les autres taxes ou compensations de plus de 300 \$, tel que prévu à la LRQ,c.F-2.1 a.263 par.4, sont payables comptant ou en six versements égaux, le premier versement étant dû trente (30) jours après l'envoi du compte de taxes, le second versement, 45 jours après la date du 1^{er} versement, le troisième versement, 45 jours après la date du 2^{ème} versement, le quatrième versement 45 jours après la date du 3^{ème} versement, le cinquième versement 45 jours après la date du 4^{ème} versement et le sixième versement 45 jours après la date du 5^{ème} versement.

Article 9.2

Les prescriptions de l'article 9.1 s'appliquent également aux suppléments de taxes municipales ainsi qu'à toutes taxes exigibles, suite à une correction au rôle d'évaluation sauf que l'échéance du second versement, est postérieure à quarante-cinq jours qui suit la date d'exigibilité du premier versement et l'échéance du troisième versement est postérieure à quarante-cinq jours qui suit la date d'exigibilité du second versement, le quatrième versement est postérieure à quarante-cinq jours qui suit la date d'exigibilité du troisième versement le cinquième versement est postérieure à quarante-cinq jours qui suit la date d'exigibilité du quatrième versement et le sixième versement est postérieure à quarante-cinq jours qui suit la date d'exigibilité du cinquième versement.

SECTION 10 - PAIEMENT EXIGIBLE ET TAUX D'INTÉRÊT

Article 10.1

Le Conseil décrète que lorsqu'un versement n'est pas fait à son échéance, seul le montant du versement est alors exigible et porte intérêt à raison de 12% par année à compter de l'échéance du premier versement.

SECTION 11 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Article 11.1

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.
L'avis de motion a été donné le 7 décembre 2009.
Le présent règlement est adopté le 11 janvier 2010.

#11

VARIA

#12

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions furent posées sur le règlement de taxation, le fond du soutien des territoires en difficulté et sur le projet d'embellissement de la route 112.

#13

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2010-024

À 20h45, Monsieur Julio Carrier propose la levée de cette séance ordinaire.

Émile Royer, g.m.a.

Directeur général / Secrétaire-trésorier

Jean-Claude Dumas

Maire